



## Prévenir le juge si indélicatesse de l'ex-conjoint / loyer ?

Par avis, le **04/01/2009** à **17:29**

Madame, Monsieur,

J'ai la garde des enfants et reste dans l'appartement dont je souhaiterais payer mon loyer à l'OPAC, j'en suis empêchée car l'autre parent doit payer une dette de loyer cachée pendant +sieurs mois ainsi que tout ce qui concerne l'avant-divorce. L'OPAC refuse de mettre en place deux comptes et l'autre parent règle aussi le loyer que je lui rembourse bien entendu mais paye la dette avec un lance-pierre et je reçois les lettres de menace. Mais cette situation n'est pas claire. Puis-je obliger l'OPAC à faire deux comptes ? Je vous ai posté deux autres questions aujourd'hui "Cadeau non partagé", "Alcolisme et droit de garde"; dois-je prévenir le juge de ses situations dans mon intérêt et celui des enfants ?